



RÉSOLUTIONS | RESOLUCIONES | RÉSOLUTIONS

UNE SEULE RÉSOLUTION PAR FEUILLE ! | SOLO UNA RESOLUCIÓN POR HOJA ! | UNE SEULE RÉSOLUTION PAR FEUILLE !

Titre | Título | Titre :

Pour la justice climatique dans les pays du Sud

Organisation | Organización | Organisation :

JMAS Venezuela , Franja Morada Argentina, Juventud Radical Argentina, Ittihadia Youth

Pays | País | Pays :

Venezuela, Argentine, Maroc

- 1 Réaffirmant l'engagement de l'IUSY en faveur de la justice sociale, de la démocratie, de la solidarité internationale
- 2 et la dignité des peuples, et reconnaissant le changement climatique comme l'un des plus grands
- 3 défis politiques, sociaux et économiques de notre époque ;
- 4 Affirmer que le changement climatique n'est pas seulement une crise environnementale, mais une profonde
- 5 injustice qui affecte de manière disproportionnée les pays du Sud, malgré leur contribution minimale
- 6 aux émissions historiques de gaz à effet de serre ;
- 7 Profondément alarmés par l'accélération des effets du changement climatique en Afrique, au
- 8 Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie et dans les petits États insulaires en développement, notamment
- 9 chaleurs extrêmes, sécheresses, inondations, désertification, insécurité alimentaire, pénurie d'eau, crises sanitaires
- 10 publiques
- 11 et les déplacements forcés ;
- 12 Reconnaissant que ces effets menacent la paix, la stabilité démocratique et la cohésion sociale
- 13 cohésion et agissent comme un multiplicateur d'inégalités, de conflits et de migrations dans des
- 14 sociétés vulnérables ;
- 15 Prenant note des résultats de la dernière Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques
- 16 (COP30) et reconnaissant les efforts visant à renforcer l'adaptation, la résilience et la
- 17 la coopération internationale ;
- 18 Soulignant toutefois que les engagements et les résultats actuels en matière de climat à l'échelle mondiale restent
- 19 insuffisants, injustes et structurellement déséquilibrés, imposant une charge disproportionnée au
- 20 pays du Sud, tout en permettant aux principaux émetteurs historiques de retarder la prise de
- responsabilité ;



- 21 Profondément préoccupé par le fait que les engagements financiers en faveur du climat restent largement insuffisants par rapport aux besoins réels
- 22 besoins des pays en développement, restent largement non contraignants et imprévisibles, et sont trop
- 23 souvent sous forme de prêts qui aggravent la dette et compromettent la souveraineté ;
- 24 alarmé par l'absence d'engagements contraignants en faveur de l'élimination rapide des combustibles fossiles,
- 25 alors qu'ils jouent un rôle central dans la catastrophe climatique, exposant ainsi les communautés du Sud
- 26 à des dommages croissants et irréversibles ;
- 27 Reconnaissant que les mécanismes traitant des pertes et dommages, bien que attendus depuis longtemps,
- 28 restent sous-financés, insuffisamment opérationnels et déconnectés du principe
- 29 de la responsabilité historique ;
- 30 Affirmant que l'action climatique sans justice, équité et responsabilité ne peut apporter
- 31 de véritables solutions, et que l'adaptation seule ne peut compenser l'inaction persistante en matière d'
- 32 émissions des plus grands pollueurs mondiaux ;
- 33 Soulignant que les jeunes, les travailleurs, les communautés rurales, les femmes et les peuples autochtones
- 34 dans les pays du Sud ne sont pas des victimes passives de la crise climatique, mais des acteurs clés dans la
- 35 la construction d'alternatives justes, démocratiques et durables ;
- 36 Par conséquent, nous décidons :
- 37 Affirmer la justice climatique comme pilier central de la paix, de la démocratie et de la justice sociale, et
- 38 rejetons toute approche qui traite la crise climatique comme une question technique ou caritative
- 39 plutôt que comme une responsabilité politique ;
- 40 Exiger un financement climatique contraignant et adéquat pour les pays du Sud, en donnant la priorité aux subventions
- 41 sur les prêts, en garantissant la prévisibilité, l'accessibilité et la transparence, et en plaçant l'
- 42 l'adaptation et la résilience au cœur des engagements internationaux ;
- 43 Appel à la mise en œuvre complète et urgente des mécanismes de pertes et dommages, avec
- 44 des contributions substantielles et régulières qui reflètent la responsabilité historique et répondent aux
- 45 aux besoins réels et immédiats des communautés touchées ;
- 46 Rejeter les politiques climatiques qui aggravent la dette, la dépendance ou les nouvelles formes d'extraction, et
- 47 appeler à des réformes de l'architecture financière internationale afin de libérer les pays en développement
- 48 entre la survie climatique et l'effondrement économique ;
- 49 Insister sur une transition juste qui garantisse un travail décent, une protection sociale, l'accès à l'alimentation
- 50 , l'accès à l'énergie et des services publics, tout en empêchant le transfert des
- 51 des coûts environnementaux vers les pays du Sud sous le couvert de la croissance verte,



- 52 Exiger des mesures accélérées et contraignantes pour réduire les émissions, y compris une élimination rapide et
53 équitable des combustibles fossiles, conformément aux preuves scientifiques et au principe des
54 responsabilités communes mais différenciées ;
- 55 Affirmer le rôle central des jeunes dans la gouvernance climatique, la prise de décision et la
56 mise en œuvre, et soutenir les initiatives menées par les jeunes qui renforcent la résilience communautaire
57 et la participation démocratique ;

REMARQUE : veuillez numéroté chaque ligne !